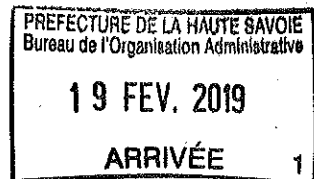


-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2019-04**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 07 février 2019 (2ème convocation suite absence de quorum lors de la séance du 21 janvier 2019)

Nombre de membre du comité de direction : 26

Nombre de membre présenté ou représenté : 9

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Secrétaire de séance : Madame MAGDELAINE

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, BURKI, DEREMBLE, MAGDELAINE - Monsieur AEBISCHER

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Madame HERRERO – Messieurs ETCHART, GRANCHAMP

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : Monsieur MOUCHET

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Madame MERCIER, Monsieur GIRAUD

Invités présents : -

**OBJET : Approbation de l'autorisation de consommer les dépenses 2019 sur la base des crédits votés en 2018**

*Vu L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312- 1. qui prévoit que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités.*

Considérant que le vote du budget 2019 interviendra par **délibération du comité de direction avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.**

Considérant que dans ce laps de temps l'office de tourisme des Monts de Genève devra engager des dépenses,

Considérant qu'il est proposé aux membres du Comité de direction d'approuver l'autorisation de consommer les dépenses 2019 sur la base du 1/4 de crédits votés au titre de l'exercice 2018,

Chapitre	Montant 2018	¼ crédits disponibles en 2019
Chap 20	80 000 €	20 000 €
Chap 21	14 000 €	3 500 €
Chap 27	0 €	0 €

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

**APPROUVE** l'autorisation de consommer les dépenses 2019 sur la base du ¼ des crédits votés en 2018.

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-préfecture de St Julien-en-Genevois

Le 07 février 2019

affiché ou notifié le 07 février 2019

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

La présidente  
Madame DEREMBLE

